

# REGLEMENT DU 52<sup>ème</sup> PRIX LITTERAIRE DE L'ANDOUILLE

Le Concours est ouvert à tous les écrivains de langue française,  
des enfants des écoles aux Académiciens.

Sujet imposé : « L'Andouille sous tous les aspects »  
et plus particulièrement L'ANDOUILLE DU VAL D'AJOL

Délai de rigueur pour la réception des manuscrits :  
**10 FEVRIER 2019**

Les textes devront être adressés à :  
Marianne ANDRE-DURUPT  
1, rue de la Côte d'Agнал  
88340 LE VAL D'AJOL

## **PRIX**

**Une superbe andouille et la réception d'office dans  
la Docte Insigne et Gourmande  
Confrérie des taste-Andouilles et Gandoyaux du Val-d'Ajol,  
la participation aux animations de la Foire et au banquet du Chapitre**

Par décision unanime du jury du « Concourt de la Charcuterie » :

- Les manuscrits devront être obligatoirement rédigés sur du papier sulfurisé de boucherie avec la marque du fournisseur.
- Les noms et adresses du candidat devront figurer clairement sur les manuscrits.
- Le lauréat s'engage à accepter la publication et la diffusion de son texte par la Confrérie.

Après examen des textes par le jury,  
Le Grand Dépendeur de la Confrérie des Taste-Andouilles du Val d'Ajol  
proclamera le palmarès le jour de la Foire aux Andouilles,  
**LUNDI 18 FÉVRIER 2019**